

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 6 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt, le mardi six octobre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme PERRIER Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, Mme GAUTIER Véronique, M. TURBEL Éric, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure
Absents	M. ADAM Mickaël ayant donné pouvoir à Mme CHATELET Marie-Laure
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	29 septembre 2020

2020 10 Approbation des délibérations de la séance du 9 septembre 2020

Le compte rendu de la séance du 9 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

2020 10 093 Vente terrain cadastré ZO n°206 Rue Louis Pasteur à MAB GASNIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition d'achat d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZO n°206 d'une superficie totale de 41a63ca située le long de la rue Louis Pasteur de la société MAB GASNIER de Liffré.

Le projet comprend la création de 6 pavillons sur environ 2 000 m² destinés à être vendu à Fougères Habitat dans le cadre d'un parc social public.

Il propose comme prix de vente du terrain 90 000 € HT, qui sera reversé au titre d'une subvention à Fougères Habitat.

Les frais de bornage seront à la charge de la commune

Tous les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section ZO n°206 d'une contenance d'environ 2 000 m² à la société MAB GASNIER de Liffré au prix de 90 000€ HT,

CONFIRME que les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais d'actes à la charge de l'acquéreur,

CHARGE le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 15 voix

2020 10 094 Aménagement Mairie / APC - Demande de subvention auprès du département d'Ille et Vilaine

Le Conseil municipal, par délibération n°201812120 a approuvé l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre pour la réhabilitation et le réaménagement du bâtiment public mairie et agence postale.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible à l'appel à projets du Département d'Ille-et-Vilaine « Dynamisation des centres-bourgs – Amélioration de l'accès des services au public »,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation de l'opération « Réhabilitation et réaménagement du bâtiment public mairie et agence postale » sur l'exercice 2020,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
- de solliciter une aide de 60 000 € auprès du département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'Appel à projet « Dynamisation des centres bourgs 2020 » et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	%
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	44 779,52 €	Financeurs publics sollicités	420 000,00 €	73,22%
		Etat – DETR	160 000,00 €	27,89%
		Etat – DSIL classique	160 000,00 €	27,89%
		ADEME	40 000,00 €	6,97%
Travaux (hors aménagements extérieurs) sur 286 m ²	528 832,00 €	Département - <i>Dynamisme des Centres bourgs</i>	60 000,00 €	10,46%
		Autofinancement communal	153 611,52 €	26,78%
Total des dépenses HT	573 611,52 €	Total des recettes	573 611,52 €	
au m ²	2 005,63 €			
pour 65,50 m ²	131 369,07 €			
comprenant				
le point accueil numérique	7 m ²			
l'agence postale communale	33,5 m ²			
la salle de réunion mise à disposition	25 m ²			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Confirme l'opération et le plan de financement présenté,**
- **Sollicite à l'unanimité le Département d'Ille-et-Vilaine pour une subvention de 60 000 € au titre de l'appel à projets 2020 « Dynamisation des centres-bourgs – Amélioration de l'accès des services au public », pour l'opération « Réhabilitation et réaménagement du bâtiment public mairie et agence postale »,**
- **Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.**

Pour : 15 voix

2020 10 Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 01/01/2021

Monsieur le Maire rappelle la Loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative l'énergie et au climat, mettant fin aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité au 01/01/2021.

La commune est titulaire de 18 contrats de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente avec EDF. Dans ce cadre, les contrats aux TRV prendront fin automatiquement au 31/12/2020.

Il convient donc de souscrire de nouveaux contrats avec un fournisseur d'électricité.

M. le Maire informe que la commune pourra adhérer au groupement d'achat du SDE35 au 01/01/2023.

Dans cette attente,

Il informe avoir lancé une consultation auprès de quatre fournisseurs d'électricité pour un contrat de 2 ans à compter du 01/01/2021

- EDF Collectivités

- Total Direct Energie

- Engie

- Enercoop Bretagne (*particularité : ce fournisseur s'approvisionne exclusivement auprès de producteurs d'énergie renouvelable*)

2020 10 095 Plateforme en béton - limite communale / garage des Alleux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de réaliser une plateforme en béton en limite communale avec la parcelle cadastrée ZI n°226 appartenant au Garage des Alleux.

Il présente deux devis (*à savoir que les frais sont divisés par deux avec le Garage des Alleux*).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de retenir le devis de la société LAFARGEHOLCIM BETONS de Rennes pour la fourniture de béton d'un montant de 2 304 € HT (dont 1 152 € à charge du Garage des Alleux) et charge les agents techniques de réaliser les travaux.

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 615231 du budget principal.

Pour : 15 voix

2020 10 096 Devis portique – Parc de sports et de loisirs

Madame Stéphanie PERRIER présente un devis de l'entreprise de paysage La Jourdanière de Liffré pour la fourniture et pose d'un portique à l'entrée du parking du parc de sports et de loisirs, d'un montant de 1450 € HT.

Après en voir délibéré, le conseil municipal,

VALIDE la proposition de l'entreprise de paysage La Jourdanière de Liffré pour la fourniture et pose d'un portique d'un montant de 1450 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 – opération 201705 « PARC DE LOISIRS ET DE SPORTS »

Pour : 15 voix

2020 10 097 Validation Protocoles d'utilisation de la salle des sports et ses équipements

Mme Stéphanie PERRIER, adjointe aux affaires culturelles et sportives informe l'assemblée que les protocoles d'utilisation de la salle des sports et ses équipements sont en cours pour l'association de Foot St Marc St Ouen et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CHARGE la Commission des affaires sportives et culturelles de contrôler et valider les protocoles avec l'association de Foot St Marc St Ouen et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Pour : 15 voix

2020 10 098 Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Saint-Ouen-des-Alleux

Mme Marie-Laure CHATELET présente le Projet Pédagogique et de Fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Saint-Ouen-des-Alleux, réalisé par la Commission.

Il comprend :

- Les objectifs (généraux, pédagogiques, opérationnels),
- Le fonctionnement (constitution, renouvellement, animation, partenariat associatif, les commissions adolescents et jeunes adultes, réunions, assemblées)
- La répartition des rôles (du CMJ, des animateurs, des jeunes conseillers)
- Le budget du CMJ,
- Des annexes (Affiche, un règlement intérieur et une Charte du Conseil des Jeunes).

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le projet du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Saint-Ouen-des-Alleux présenté.

Pour : 15 voix

2020 10 99 Désignation d'un représentant élu – SPL FOUGERES TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par délibération n°201807089 du 26/07/2018 est actionnaire de l'office de Tourisme, la SPL FOUGERES TOURISME.

Vu le scrutin municipal 2020,

Il convient de désigner un représentant élu au sein des membres pour siéger à l'Assemblée Spéciale.

Une fois les membres désignés par les communes de Fougères Agglomération, l'Assemblée Spéciale se réunira et élira un de ses membres, qui siégera au Conseil d'Administration de la SPL FOUGERES TOURISME.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNER M. ADAM Mickaël comme représentant de la commune pour siéger à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale FOUGERES TOURISME ;

Pour : 15 voix

2020 10 100 Révision et condition tarifaire du prêt de matériel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération fixant les tarifs et cautions du prêt de matériel (*tonnelles, tables, bancs, chaises*) aux habitants/ comités domiciliés sur la commune et hors commune.

Il rappelle que le prêt de matériel est gratuit pour les associations communales.

Monsieur Eric TURBEL présente un tableau récapitulatif :

Matériel	Tarif de prêt	Caution	Facturation (si non retour sous huitaine)
Tonnelle 24m ² Cne	40 €	300 €	300 €
Tonnelle 24m ² Hors Cne	60 €	300 €	300 €
Tonnelle 32m ² Cne	50 €	300 €	300 €
Tonnelle 32m ² Hors Cne	70 €	300 €	300 €
Table de batterie + 2 bancs	5€ (minimum de 15€)	- €	150 €
Banc	2,50 €	- €	50 €
Petite Table	1 €	- €	10 €
Chaise	0,50 €	- €	5 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**VALIDE la proposition tarifaire du prêt de matériel ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2020,
CHARGE M. le Maire d'encaisser les cautions en cas de détérioration du matériel loué,
CHARGE M. le Maire de facturer aux montant indiqués le matériel non retourné sous huitaine.**

Pour : 15 voix

2020 10 101 Prestation de balayage

M. le Maire rappelle la discussion de l'assemblée en date du 09/09/2020 concernant le balayage de la commune.

La Commission de la voirie et du personnel propose, à l'issu de sa réunion interne, de retenir l'offre de la société THEAUD de Saint-Meen-le-Grand pour effectuer le balayage avec désherbage de la commune, au tarif horaire de 92 € HT pour 5 heures et 4 passages par an, soit un budget annuel de 1840 € HT.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la proposition de la société THEAUD de Saint-Meen-le-Grand pour effectuer le balayage avec désherbage de la commune, au tarif horaire de 92 € HT pour 5 heures et 4 passages par an, soit un budget annuel de 1840 € HT,

SOLLICITE un premier balayage à l'automne 2020,

CHARGE les agents techniques de passer le souffleur sur les trottoirs vers la route avant le passage de la balayeuse,

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 611 du budget principal n°150.

Pour : 15 voix

2020 10 102 Devis L'Elagueur audonien – Taille des chênes Rue du Stade

Monsieur le Maire rappelle l'intervention du 09/09/2020 de M. Hengbard, domicilié au « 8 rue du Stade » concernant les nuisances causées par la chute des feuilles d'arbres situés sur le domaine communal au « 10 rue du Stade ».

Le Conseil municipal avait décidé de demander à l'entreprise L'Elagueur audonien de Saint-Ouen-des-Alleux un devis pour réaliser un élagage à l'automne des arbres situés sur le domaine communal au « 10 rue du Stade ».

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise L'Elagueur audonien pour la taille de diminution sur 11 chênes des marais, d'un montant de 1 930 € HT (comprenant l'évacuation des déchets pour 650 € HT) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE la proposition de l'entreprise CARTON pour la taille de 11 chênes sur le domaine communal pour un montant de 1280 € HT,

Pour : 15 voix

VALIDE l'option « Evacuation des déchets et Nettoyage du chantier » pour 650 € HT

Pour : 11 voix

Contre : 4 voix (Pierre THOMAS, Stéphanie PERRIER, Eric TURBEL, Emile DOUAGLIN)

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 61521 du budget principal.

2020 10 103 Devis Aménagement de plateformes à conteneurs

Monsieur Eric TURBEL présente un devis de l'entreprise HENRY FRERES pour la réalisation de 26 plateformes à conteneurs sur l'ensemble du territoire communal, pour un montant de 9 943,75 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE le devis de l'entreprise HENRY FRERES de La Chapelle-Saint-Aubert pour la réalisation des emplacements à conteneurs d'un montant de 9 943,75 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 du budget principal.

Pour : 15 voix

2020 10 104 Travaux aménagement Mairie/APC – Mission de Contrôle technique et de coordination SPS

Monsieur le Maire présente une proposition de QUALICONSULT, Agence de rennes pour une mission de contrôle technique et de coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des travaux de réhabilitation et réaménagement du bâtiment public Mairie/APC,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de QUALICONSULT – Agence de Rennes (35) pour les missions suivantes :

- Mission de contrôle technique (L, LE, SEI, HAND) pour un montant de **4 335,00 € HT,**
- Mission de coordinateur SPS niveau 2 pour un montant de **2 992,00 € HT,**
- Mission de Diagnostic Amiante avant travaux pour un montant de **390,00 € HT,** auquel s'ajoutera un complément par analyse au prix unitaire de 50,00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de QUALICONSULT comme présentée ci-dessus,

CONFIRME les crédits en section dépenses d'investissement au compte 2313 du Budget Principal n°150.

Pour : 15 voix

2020 10 105 Désignation des représentants au Comice agricole

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée avait désigné M. Eric TURBEL, conseiller délégué au Comice Agricole.

M. Eric TURBEL informe que le prochain Comice Agricole aura lieu en 2022 à Mézières sur Couesnon et qu'il convient de nommer deux suppléants.

**Le Conseil municipal,
NOMME**

**M. Eric TURBEL, représentant titulaire de la commune au Comice Agricole,
M. Emile DOUAGIN et Mme Marie SENECHAL, représentants suppléants,**

Pour : 15 voix

2020 10 106 Désignation d'un Conseiller Titulaire et Suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Dans le cadre du transfert des compétences Transports publics et gens du voyage à Fougères Agglomération, le Conseil Communautaire a créé en 2017 une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts prévus à l'article 1609 nonies du Code Général des impôts.

Elle est composée de conseillers municipaux désignés par les communes.

Vu le scrutin municipal 2020,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigné un membre titulaire et un membre suppléant qui ne pourra siéger qu'en cas d'empêchement du titulaire, au sein de l'assemblée :

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DESIGNE**

**Philippe RAIPIN, Membre titulaire de la CLETC de Fougères Agglomération,
Emile DOUAGLIN, Membre suppléant.**

Pour : 15 voix

2020 10 Travaux SATEC – Réseau d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire informe que l'entreprise SATEC, missionné par le Syndicat des eaux de la Vallée du Couesnon prévoit un démarrage des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable (renouvellement) du bourg de Saint-Ouen des Alleux le 22 octobre,

La prochaine réunion est programmée le lundi 12 octobre à 10h au niveau de l'église.

Mme Juliette BOURION fait part de sa présence.

2020 10 Contrat de maintenance des bâtiments

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08/07/2020 concernant la validation de l'offre de l'entreprise SARL POMMEREUL de LECOUSSE pour la maintenance annuelle des équipements techniques de chauffage et VMC sur l'ensemble des bâtiments communaux

Il propose à l'assemblée de solliciter l'entreprise SARL POMMEREUL pour étendre la maintenance en électricité et plomberie sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE la proposition et charge M. le Maire d'étendre la maintenance des bâtiments communaux en électricité et plomberie avec l'entreprise POMMEREUL.

Pour : 15 voix

2020 10 Possession d'animaux sous autorisation dans les locations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le locataire du logement au R+2 du bâtiment situé au « 1 rue du Corbel » détient de nombreux animaux domestiques (chats, lapins, chiens...) sans autorisation du bailleur.

Il rappelle une des clauses générales du bail, à l'article 16 « *Le preneur ne pourra posséder d'animaux qu'avec le consentement écrit du bailleur et à condition qu'ils n'occasionnent directement ou indirectement aucune nuisance.*

En cas de manquement à ces obligations, l'autorisation pourra être retirée. »

Le Conseil municipal charge M. le Maire ET Mme Stephanie PERRIER de rencontrer le locataire.

2020 10 Facturation matériel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. GIROUARD Mickaël a loué en septembre 2018, 5 tables de batterie et 10 bancs à la commune et qu'il n'a été restitué que 2 tables et 4 bancs.

Vu la délibération n°202010100 du 06/10/2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de facturer à M. GIROUARD Mickaël, domicilié « Le Rocher Colas à Saint-Ouen-des-Alleux » 3 tables à 150 € l'unité et 6 bancs à 50 € l'unité, soit un total de 750 € pour le matériel non restitué, CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

Pour : 15 voix

2020 10 Courrier au Département –Ages & Vies

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier adressé au Président du département d'Ille-et-Vilaine afin de soutenir le projet d'implantation d'Ages & Vie sur le territoire et obtenir une autorisation de Service d'aide à domicile.

2020 10 Aménagement du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle l'étude de renouvellement urbain du centre bourg réalisé par l'Atelier du Marais en 2015.

Il présente l'action D portant sur l'aménagement de l'espace public ayant pour objectifs :

- De faciliter les déplacements en proposant des liaisons piétonnes privilégiées et sécurisées,
- De redonner une image valorisante du cœur de bourg,
- De proposer des lieux de convivialité,
- De réduire la vitesse dans la traversée de bourg

Il propose de lancer l'opération « Aménagement de l'espace public ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de lancer l'opération « Aménagement de l'espace public ».

Pour : 15 voix

2020 10 Installation d'un distributeur automatique de billets BRINKS : réalisation d'un audit

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité la société BRINK'S pour réaliser un audit technique et de conformité afin d'installer un distributeur automatique de billets (DAB) au plus proche des commerces du centre bourg.

A défaut de réalisation des travaux conformes aux préconisations de BRINK'S, l'installation du DAB sera annulée et l'audit sera facturé 490 € HT.

Il propose aux membres de participer à l'audit,

M. Pierre THOMAS, M. Jean-Louis QUILLIOT, Mme Juliette BOURION et M. Arnaud LEULIETTE font part de leur participation.

2020 10 107 Désignation d'un représentant au Syndicat Loyzance et Minette

Annule et remplace la délibération n°202005025 du 25/05/2020

Monsieur Damien GESLIN souhaite retirer sa nomination en tant que représentant titulaire du Syndicat Loyzance et Minette,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Proclame les nouveaux membres

Titulaire	M.	Arnaud	LEULIETTE
Suppléant	M.	Pierre	THOMAS

Pour : 15 voix

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

2020 10 Aménagement Mairie / APC - Validation proposition d'étude géotechnique GEOTEC

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du bâtiment mairie/agence postale,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté un devis de la société GEOTEC de Nantes d'un montant de 1 780 € HT pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception en phase AVP et d'un montant de 2 200 € HT en phase PRO,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette décision,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2313 du budget principal n°150.

DIVERS

- ✓ Demander au préalable l'autorisation en Préfecture de réunir un Conseil Municipal des Jeunes (mesures sanitaires et restrictions liés au Covid)
- ✓ Terrain de Tennis du parc de sports (vérifier si les normes et le cahier des charges sont respectés)
- ✓ Marquages au sol à réaliser devant le magasin d'optique, la rue du Corbel, sur la Place de l'église (stationnement en épi et parking à vélo) ...
- ✓ Création d'un parking derrière les ambulances, faire une proposition d'achat,
- ✓ Interdiction d'utiliser la salle de réunion de la médiathèque avant la contre visite de STRB,
- ✓ Panneaux de communication situés à La Dufresne (à remplacer),
- ✓ Mise en place des adresse Internet pour les élus par Jean-Louis.

Fin de la séance à 22h15

Prochaine réunion de Conseil municipal, le mardi 3 novembre à 20h15.